

DIRECTIVE 89/686/CEE du 21 décembre 1989 - Annexe VI - Arrêté du 22 octobre 2009
Normes EN ISO13688: 2013, ENISO20471 : 2013, EN343 : 2003 + A1 : 2007
E.P.I catégorie II

Le responsable de la mise sur le marché,

SINGER FRERES, Rue de l'Europe, Zone Eurofret, Port 4101, Craywick, 59279 Loon-Plage (France),

déclare que l'équipement de protection individuelle neuf (ou considéré comme neuf) décrit ci-après:

Vêtement type parka haute visibilité, avec gilet intérieur amovible, réversible et manches amovibles :

- coloris jaune et bleu, référence.....**PIANA**

- coloris orange et bleu, référence..... **PIANO**

est conforme aux dispositions de la directive **89/686/CEE**,

est identique aux Equipements de Protection Individuelle ayant fait l'objet de l'attestation CE de type :

- **n°033/2014/0966**

délivrée par **CENTEXBEL**, Technologiepark 7, 9052-2 Zwijnaarde, (Gent), Belgique.
(organisme notifié **n°0493**).

Fait à Craywick le 01/07/14



Laurent Singer
Directeur Général

INT/DC2/B/SF/LS/01.07.14/344/7059